

## **Les avatars de Clair : un programme idéologique démenti par le réel mais qui garde son objectif essentiel de dérégulation**

**Jean-Paul Tauvel**<sup>1</sup>  
membre du bureau de l'OZP

En quelques jours, plusieurs annonces sont venues bouleverser le paysage de l'éducation prioritaire et lever une grande partie du voile sur l'évolution du programme Clair à la rentrée 2011.

Le bilan national des RAR mis en ligne sur le site du ministère « Education prioritaire » le 5 janvier a été suivi d'une interview de Christian Nique, chargé de mission à l'évaluation de Clair, à l'Agence AEF le 12 janvier et le lendemain d'une confirmation de Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire, à l'AFP.

On a donc appris, de source officielle, d'abord que les réseaux ambition réussite présentaient des résultats « encourageants » puis que pratiquement tous les collèges « ambition réussite » allaient être intégrés, avec leurs écoles, dans le programme Clair (devenu Eclair) à la prochaine rentrée.

Que penser de la nouvelle situation ainsi créée ?

Pour dire les choses en une phrase, il nous apparaît que le programme Clair, lancé en avril avec une forte tonalité idéologique, a connu en plusieurs mois des démentis de la réalité, et qu'il a été largement amendé et modifié pour ne laisser finalement que l'essentiel aux yeux de ses promoteurs : un essai « en vrai » de déréglementation du système scolaire.

### **I - Le fondement de Clair : la priorité à la sécurité et l'amorce d'une liquidation des ZEP**

Ce n'est pas par hasard que Clair a été annoncé - à la surprise générale - à l'issue des états généraux de la sécurité à l'école le 8 avril 2010<sup>2</sup>.

Le double objectif a été clairement affiché : il s'agit de « *substituer aux dispositifs existants une nouvelle cartographie des établissements concentrant le plus de difficultés sur le front du climat et de la violence.* »

A cette période, la lutte contre la violence scolaire est devenue une priorité gouvernementale centrée sur un discours sécuritaire qui connaîtra un pic fin juillet avec « le discours de Grenoble ».

Quant à la volonté de démanteler l'éducation prioritaire, accusée de privilégier une logique de réseau au détriment d'une logique d'établissement, elle reprend de manière feutrée la promesse de la campagne présidentielle de 2007 avec le fameux « dépôt de bilan des ZEP ».

---

<sup>1</sup> Comme les autres articles de la rubrique d'expression « Analyses de responsables ou adhérents de l'OZP », ce texte n'engage aucunement l'association.

Dans la même rubrique, l'auteur avait présenté la circulaire Clair de fin juillet. On peut juger de l'évolution du diagnostic sur le devenir de l'éducation prioritaire mais aussi de la constance des interrogations

<http://www.association-ozp.net/spip.php?article8882>

<sup>2</sup> Le discours du ministre (voir orientation 5) <http://www.education.gouv.fr/cid51058/cloture-des-etats-generaux-de-la-securite-a-l-ecole-discours-de-luc-chatel.html>

Il y a bien en effet incompatibilité congénitale entre d'une part Clair, le programme de lutte pour la sécurité (un problème bien réel d'ailleurs et trop souvent occulté ou minoré pour des raisons elles-mêmes idéologiques), et d'autre part l'éducation prioritaire qui « vise à lutter contre les inégalités scolaires liées à l'origine sociale ».

L'effacement du primaire, qui a tant frappé les observateurs à l'annonce de Clair, procède de la même double volonté : ne pas perpétuer le lien école-collège, l'un des piliers du projet ZEP, et inclure des lycées dans le dispositif puisque ces structures sont censées être plus sensibles aux phénomènes de violence que le primaire et bien sûr que les maternelles.

## **II - Un projet confronté à des réalités**

Las ! Depuis la rentrée 2010, plusieurs faits sont venus apporter un démenti à la logique de ce projet. La solution miracle de l'enfermement des établissements sur eux-mêmes grâce à la vidéosurveillance ne semble pas avoir séduit l'opinion, et surtout les couacs des incidents dans des établissements de réinsertion scolaire (ERS) ont porté sérieusement atteinte au crédit de cette structure pourtant lancée en haut lieu.

La disparition du primaire, elle, s'est trouvée en pleine contradiction avec plusieurs rapports très médiatisés qui prônaient justement le traitement précoce de l'échec scolaire : le rapport du HCI, celui de la Cour des comptes, et surtout le rapport PISA<sup>3</sup>, qui a mis du sel sur la plaie en pointant comme responsable de l'augmentation des publics en échec en France le retard pris par rapport à d'autres pays dans l'investissement éducatif national à ce niveau. La priorité à donner au premier degré semble pour l'instant faire consensus chez tous les observateurs de la chose éducative et dans l'opinion.

Autre motif de doute : l'extension du programme Clair à la rentrée 2011 était officiellement présentée comme subordonnée aux résultats de diverses procédures d'évaluation, dont le calendrier paraissait de plus en plus difficile à tenir : rapport des inspections générales, recherches spécialisées dont les résultats devaient être analysées lors d'un séminaire prévu pour le début de 2011...

Dans le même temps, l'OZP continuait avec obstination à demander pourquoi on voulait substituer Clair à une éducation prioritaire dont on se refusait à publier le bilan récent : on ne condamne pas un dispositif sans l'avoir évalué. La DGESCO avait bien fin novembre lors du colloque de l'INRP annoncé la publication très prochaine du bilan, mais plus de nouvelles depuis.

Plus grave pour la crédibilité du projet global dans lequel s'inscrivait Clair : la liaison avec la politique de la Ville qui devait être le fil directeur de « la mise à plat » des dispositifs d'éducation prioritaire a été mise à mal par l'annonce par le Premier ministre du rapport de la réforme des ZUS à ... 2014.

---

<sup>3</sup> HCI : <http://www.association-ozp.net/spip.php?article9258>

Cour des comptes <http://www.association-ozp.net/spip.php?article8508>

PISA : <http://www.association-ozp.net/spip.php?article8483>

### **III - Début janvier, tout se précipite avec le bilan national des RAR**

C'est bien en effet de précipitation qu'il s'agit durant cette folle semaine entre le 5 et le 12 janvier.

La mise en ligne – relativement discrète - du bilan national 2010 des RAR sur le site officiel Education prioritaire crée incontestablement la surprise. Ce rapport circonstancié, établi par plusieurs services du ministère et appuyé par une vaste enquête de terrain, révèle, comme le dit la presse, que « l'éducation prioritaire n'est pas si mauvaise que cela » et, comme le dit le bilan lui-même, qu'elle comporte des résultats « encourageants » et des « avancées » précieuses dues notamment à l'action pédagogique des professeurs supplémentaires (ou référents) - que l'OZP venait de promouvoir -, des avancées qui touchaient également - oh ! surprise ! - le « climat scolaire » des établissements concernés.

Mais alors qu'apporte de plus le programme Clair, demande avec une fausse ingénuité l'OZP, pendant que des syndicats réclament son abandon et une relance de l'éducation prioritaire ?

Quelques jours plus tard, les deux interviews successives de responsables éducatifs relèguent aux oubliettes les engagements d'évaluation. Le sort de Clair et celui des RAR est déjà scellé dans une destinée commune : tous les collèges en RAR, avec leurs écoles, vont être intégrés à la rentrée prochaine dans Clair, devenu Eclair.

### **IV – Que deviennent les RAR et l'éducation prioritaire ?**

Le bilan national avait déjà laissé prévoir le maintien de RAR (sans préciser leur nombre) pour une nouvelle période de quatre ans de contrat, ce qui avait été accueilli avec un grand soulagement par les acteurs concernés.

Mais désormais la substitution de Clair aux dispositifs existants a fait long feu, au moins pour ce qui est des réseaux Ambition réussite, qui sont tous sauvegardés par leur intégration (fusion ?) dans le nouvel Eclair et qui sont promus au rôle flatteur (mais non dépourvu d'ambiguïté) de structures d'innovations expérimentales.

Enfin le primaire et l'interdegrés retrouvent droit de cité puisque les écoles en ambition réussite suivent leur collège tête de réseau dans cette mutation.

Cette volte-face présente incontestablement un aspect très positif pour l'avenir de l'éducation prioritaire, qui apparaissait bien fragile et menacé.

Mais de gros points d'interrogation demeurent.

Le plus important est le silence maintenu sur le sort des réseaux de réussite scolaire (RRS), un dispositif quasiment absent des déclarations ministérielles depuis deux ans, à tel point que certains observateurs n'ont pas relevé cette grande faille lors des toutes dernières annonces d'intégration des RAR dans Clair.

Or, rappelons-le, les RAR représentent actuellement 253 collèges plus leurs écoles, alors que les RRS totalisent, eux, au moins 816 établissements plus leurs écoles.

La masse de l'éducation prioritaire est donc apparemment oubliée dans ce changement de cap.

Bien sûr, la création d'un grand nombre de REP (réseaux d'éducation prioritaire) avec la relance Royal-Jospin de 1997-1999 avait fait perdre une grande partie de

son sens au dispositif et l'OZP a toujours déploré cette inflation « inconsiderée » des réseaux.

Mais faut-il pour cela supprimer ou laisser dépérir, faute de soutien et de reconnaissance, de nombreux réseaux REP (devenus RRS) qui, sans être RAR, font quand même pour certains de l'excellent travail ? L'OZP ne s'est jamais opposé à ce que l'effort soit davantage concentré sur les territoires les plus en difficulté et avait suggéré que la proposition d'élèves en éducation prioritaire, actuellement de 20%, soit ramenée à un ordre de grandeur plus conforme à l'esprit de l'éducation prioritaire. Et surtout il avait pris soin de demander que les réseaux en RRS qui avaient un projet en cours voient leurs subventions maintenues.

Dans son interview à l'AFP, le directeur général de l'enseignement scolaire a bien assuré que pour un établissement, ce changement de label n'aboutissait à "aucune perte de moyens, ni quantitative, ni qualitative", mais ceci ne concernait apparemment que les établissements en RAR. De récents échos de l'évolution de l'éducation prioritaire dans l'académie de Versailles (plus précisément le département des Hauts-de-Seine) laissent présager bien autre chose<sup>4</sup>.

Le ministère peut objecter que « la mise à plat de l'éducation prioritaire » est prévue « à terme », en lien avec la politique de la Ville. Mais, comme on l'a vu, l'annonce récente par le Premier ministre que la réforme de la carte des ZUS était reportée à 2014 laisse en suspens le sort des réseaux autres que RAR.

Cette inquiétude est confirmée par le fait que le partenariat Ecole-Ville, qui était l'un des fondements de l'éducation prioritaire depuis longtemps et qui s'était illustré notamment dans les Programme de réussite éducative (PRE), dispositif toujours actif, n'est plus évoqué dans le commentaire par la DGESCO du bilan national des RAR. On y déplore seulement l'insuffisant engagement des RAR dans les « partenariats d'excellence », qui concernent des contrats passés par des établissements de l'Education nationale avec de grandes institutions culturelles ou sportives prestigieuses.

On est assez loin de ce partenariat, discret mais efficace, qui devait faire collaborer de façon quasi permanente et dans des réseaux de proximité les écoles et collèges d'une part et les collectivités locales et autres acteurs associatifs ou publics du quartier ou de la Ville d'autre part.

Une victime collatérale de ce dépérissement du partenariat Ecole-quartier risque d'être la catégorie des coordonnateurs d'éducation prioritaire, qui étaient la cheville ouvrière de ce partenariat de terrain et qui sont relégués par le bilan national à un rôle réducteur de secrétaires de comité exécutif de réseau.

## **V – Que reste-t-il du dispositif Eclair (devenu Eclair)**

D'abord le dispositif est délibérément maintenu et il n'est même plus question de subordonner ce maintien à une quelconque expérimentation-évaluation.

D'autres collèges hors ambition réussite seront-ils ajoutés aux RAR prévus ? Les 28 (dont 17 en RRS) collèges de Clair actuellement hors ambition réussite seront-ils sortis de Clair ? D'autres lycées viendront-ils compléter les 28 lycées généraux et LP actuels ? On n'en sait rien et, en dépit (ou à cause) des déclarations de ces derniers jours, on ne se hasarderait à aucun pronostic, car il s'agit bien maintenant pour le

---

<sup>4</sup> <http://www.association-ozp.net/spip.php?article9685>

ministère de donner après coup une cohérence au dispositif Eclair issu de la fusion de Clair et des RAR.

Le préfet des études lui aussi reste, sans qu'on sache très bien encore comment il peut trouver sa place entre les conseillers principaux d'éducation (CPE) d'une part et les professeurs supplémentaires et les coordonnateurs d'autre part. On sait seulement que des professeurs référents, dont le bilan national a confirmé le rôle précieux, sont invités à devenir préfets des études.

L'innovation reste le maître mot du dispositif, mais le bilan national des RAR n'a-t-il pas souligné le rôle essentiel de ces réseaux dans l'expérimentation pédagogique ? Posons une question impertinente : si un RAR est innovant, en quoi le fait de devenir aussi Clair va-t-il augmenter sa capacité d'innovation, puisque dans les deux cas il continuera à bénéficier des possibilités prévues par l'article 34, datant de 2005 ?

De Clair reste pourtant peut-être l'essentiel. Et si en effet ce programme avait été dès le départ avant tout conçu et mis en place comme un laboratoire de la dérégulation du recrutement des enseignants, avec la formule des postes à profil<sup>5</sup>, et de l'autonomisation accrue des établissements, avec le renforcement du rôle du principal ou du proviseur ?

Certains observateurs l'ont soupçonné dès l'annonce du programme et l'OZP lui-même a pointé le risque.

Essayons d'aller plus loin sur cette question entre deux positions antagonistes et tranchées :

- d'un côté, un gouvernement qui n'a jamais caché ses options éducatives libérales et les a en partie mis en oeuvre avec le résultat que l'on sait – très dommageable pour les quartiers difficiles - en assouplissant la carte scolaire ;
- de l'autre les syndicats dressés vent debout (à quelques nuances près)<sup>6</sup> pour la défense du statut des enseignants et contre toute dérégulation.

Les arguments des deux parties méritent réflexion : d'un côté on met en avant la stabilité des personnels, présentée si souvent par les chercheurs comme la condition essentielle d'une amélioration des performances et du climat scolaire, et une autonomie des établissements propre à favoriser l'émergence de projets pédagogiques d'équipe, eux aussi prônés par tous.

De l'autre, on oppose la crainte d'un libéralisme incontrôlé qui mette à mal l'unité de l'école républicaine et l'indépendance pédagogique des enseignants et conduise assez vite à une remise en cause du statut des personnels et de leurs obligations de service, le tout sur fond de consolidation d'une école à deux vitesses qui ne ferait qu'accroître la tendance actuelle à la ghettoïsation des établissements les plus en difficulté.

Sans préjuger des conséquences à court ou moyen terme de la réforme en cours<sup>7</sup>, ne peut-on cependant replacer la question des postes à profil dans le contexte du

---

<sup>5</sup> qui ne devrait pas concerner l'école primaire, d'après les toutes récentes déclarations officielles

<sup>6</sup> Voir les diverses positions sur le site de l'OZP <http://www.association-ozp.net/spip.php?rubrique571>

<sup>7</sup> Françoise Lorcerie, lors du séminaire OZP des référents en novembre, avait donné sur ce point un diagnostic inhabituel dans les milieux éducatifs : « le programme CLAIR poursuit les mêmes objectifs que la politique des RAR. Le fait que dans CLAIR l'avis du chef d'établissement soit sollicité pour les nouveaux recrutements va

« marché scolaire » existant, qui s'appliquerait avec plus de force cette fois-ci aux enseignants et aux chefs d'établissement et non plus seulement aux familles ? Malgré la perspective d'avantages financiers ou de carrière, encore à confirmer, peut-on raisonnablement penser que les candidats à des postes difficiles vont affluer en permettant au chef d'établissement de sélectionner et de proposer au recteur les enseignants les plus motivés et les plus compétents ? Ne risque-t-on pas plutôt de voir se développer très vite chez ces deux catégories de personnels une concurrence spontanée pour décrocher le meilleur établissement (le plus tranquille) ou les enseignants les plus expérimentés ?

On ne voit pas très bien pour l'instant par quel moyen l'administration - même en la supposant la mieux disposée du monde à l'égard de l'égalité scolaire - pourrait éviter la reproduction du phénomène de compétition qui s'est manifesté chez les parents lors de l'assouplissement de la carte scolaire.

Redynamiser l'action pédagogique dans un système éducatif conservateur et trop hiérarchisé, redonner du souffle à un travail d'équipe autour d'un projet éducatif dans des quartiers en déshérence, comment pourrait-on rejeter *a priori* cette perspective, surtout du côté de ceux qui veulent changer l'école en faveur des milieux populaires ?

Mais les risques de dérive ségrégationniste sont bien réels et rien ne prouve pour l'instant que la charge idéologique qui a présidé, comme on l'a vu, à la mise en place de Clair, soit dissipée, et cela à quelques mois du démarrage d'une campagne électorale qui s'annonce déjà lourde d'enjeux éducatifs.

Jean-Paul Tauvel

---

*dans le bon sens : l'entretien préalable (le principal n'a pas de pouvoir de recrutement) met le candidat au courant des données locales et des orientations du projet, il permet un ajustement. »*